NE PAS AGRAFER
NE PAS AGRAFER

Cinéma

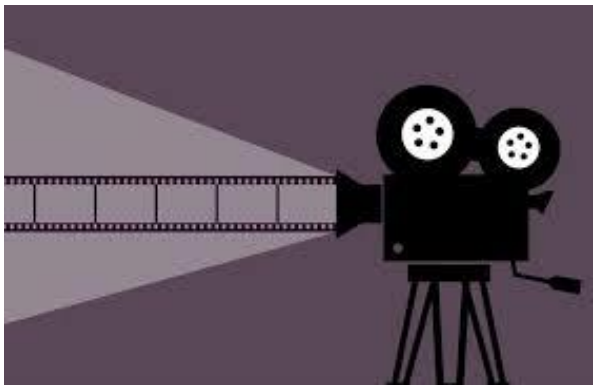

La demande d'aide doit impérativement être envoyée PAR COURRIER avant le 20 décembre
Les envois en lettres recommandées ne seront pas traités

Le CAES participe à vos dépenses de cinéma à raison d'un remboursement par an et par adhérent interne d'un montant de **20 euros** sur présentation d'une **facture** de 10 billets ou d'un **abonnement** de 10 places de cinéma, compris entre le **01 janvier et le 20 décembre** de l'année en cours. La demande doit obligatoirement être envoyée au plus tard le 20 décembre (le cachet de la poste faisant foi)

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- La facture de l'achat des 10 tickets ou de l'abonnement,
- Votre RIB pour une 1ère demande ou en cas de changement de banque

Demande à envoyer par courrier OBLIGATOIREMENT à l'adresse suivante :

Laurent KOCH
59, rue Charles Lucot
52100 SAINT-DIZIER

NE PAS AGRAFER

NE PAS AGRAFER

Formulaire de demande de subvention

Cinéma

(625762)

La demande d'aide doit impérativement être envoyée PAR COURRIER avant le 20 décembre à l'adresse suivante :

Laurent KOCH – 59, rue Charles Lucot 52100 SAINT -DIZIER

Nom et prénom de l'adhérent : _____

☐ - Facture de 10 places de cinéma

Ou

☐ - Facture d'abonnement de 10 places de cinéma

Date : _____ *Signature du demandeur*

---------- *réservé au CAES* ----------

Date de réception de la demande : _____

☐ - Justificatif

Montant : _____ - Date de paiement : _____